

AR Prefecture

006-210600110-20230613-130623_15-DE
Reçu le 16/06/2023



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 15 : COLLOQUE SUR LE THEME « LES GRANDES EVASIONS » - DE MARIE-ANTOINETTE A NAPOLEON ; DE CASANOVA AU COMTE DE MONTE-CRISTO » - LES 27 ET 28 OCTOBRE 2023 – PRISE EN CHARGE DES FRAIS

Séance Publique Ordinaire du 13 JUIN 2023
A 19 heures dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guerino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, M. Patryk OCHOCINSKI, Mme Alexandra CANAL, M. Théo PANIZZI, M. Gérald MARIN, Mme Marie-Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON,

PROCURATIONS : Mme Arzu-Marie BAS à M. Roger ROUX, M. Guy PUJALTE à Mme Martine OLLIVIER, M. Michel LOBACCARO à Mme Carolle LEBRUN,

ABSENT EXCUSE : M. Jean-Elie PUCCI,

ABSENTE : Mme REID Sophie.

QUORUM : 14
PRESENTS : 22
VOTANTS : 25

Secrétaire : M. Théo PANIZZI

Date de convocation de séance : 7 juin 2023

AR Prefecture

006-210600110-20230613-130623_15-DE
Reçu le 16/06/2023



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2023

XV – COLLOQUE SUR LE THEME « LES GRANDES EVASIONS » - DE MARIE-ANTOINETTE A NAPOLEON ; DE CASANOVA AU COMTE DE MONTE-CRISTO » - LES 27 ET 28 OCTOBRE 2023 – PRISE EN CHARGE DES FRAIS

Madame Marie-José LASRY, Premier Adjoint, expose ce qui suit :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le budget primitif 2023,

Considérant que la commune organise les 27 et 28 octobre 2023, sous l'égide de Madame Alexandra FABBRI, magistrate, ancien professeur de philosophie, un colloque intitulé « Les grandes évasions - de Marie-Antoinette à Napoléon ; de Casanova au Comte de Monte-Cristo ».

Considérant que ce colloque se déroulera au cinéma de Beaulieu-sur-Mer.

Considérant qu'à cette occasion, et afin d'assurer l'accueil des intervenants, la ville prendra en charge 9 nuitées, avec petit-déjeuner, à l'hôtel Carlton, ainsi que les frais de transport aérien A/R, à hauteur de 200 € maximum par conférencier, au nombre de 5.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

- DECIDE la prise en charge des dépenses énumérées ci-dessus effectuées dans le cadre du colloque ayant pour thème « Les grandes évasions - de Marie-Antoinette à Napoléon ; de Casanova au Comte de Monte-Cristo », qui se tiendra les 27-28 octobre 2023 au cinéma de Beaulieu-sur-Mer,
- DIT que les dépenses engagées pour ce colloque seront prélevées sur les crédits inscrits au budget primitif 2023,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document permettant l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat chargé du contrôle de la légalité et de sa publication.